



Projet solaire du Piolay

Communes de Connerré et Montfort-le-Gesnois

Lettre d'information #1 - Février 2024

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,



Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis plus d'un an la faisabilité d'un projet solaire photovoltaïque sur les communes de Connerré et de Montfort-le-Gesnois, sur un terrain en jachère depuis plusieurs années. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés. Des études évaluant les potentiels impacts sur la nature, le paysage et le territoire sont menées depuis.

Les élus du territoire ont été tenus informés de l'avancement du projet depuis son lancement, et les résultats des études présentés aux élus des deux communes en octobre 2023.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence avec les acteurs du territoire. Cette lettre est la première étape de la démarche de concertation que nous vous proposons. Vous serez prochainement invités à une rencontre pour échanger et découvrir le projet.

Bonne lecture !

Aimé Boscq, Chef de projets solaires, RWE Renouvelables France

LE MOT DES MAIRES

“ Les enjeux de la transition énergétique, notamment celui de la décarbonation, impose de trouver des alternatives aux énergies fossiles. Aussi le développement des énergies renouvelables (ENR) est-il indispensable.

L'Etat a demandé aux communes de déterminer des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables), c'est-à-dire des zones favorables à la production d'énergies renouvelables. Nos deux communes ont jugé opportun de zoner des parcelles dans le secteur du Piolay dans le cadre d'un projet présenté de création d'un parc photovoltaïque par la société RWE. Nos deux conseils municipaux ont acté la proposition de créer une ZAER commune dans le secteur. Une phase de consultation sur la cartographie de ces ZAER a eu lieu dans les deux communes.

Ce projet, pour entrer dans sa phase opérationnelle, doit désormais faire l'objet d'une information auprès des riverains concernés par le projet et plus largement des habitants de nos communes. C'est pourquoi vous serez contactés par la société ou informés des enjeux de ce projet dans les prochains jours par les canaux de communication de nos deux communes. Merci d'accorder le meilleur accueil à la société RWE pour continuer à entretenir le dialogue avec vous sur le déploiement des projets autour des ENR sur nos territoires.

Anthony Trifaut, Maire de Montfort-le-Gesnois, Vice-Président du Conseil Départemental de la Sarthe
Arnaud Mongella, Maire de Connerré, Vice-Président du Gesnois-Bilurien en charge de la vie culturelle

communautaire ”

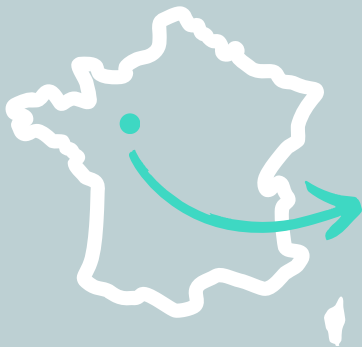
Aperçu du projet solaire du Piolay

Pourquoi un projet photovoltaïque à Connerré et Montfort-le-Gesnois ?

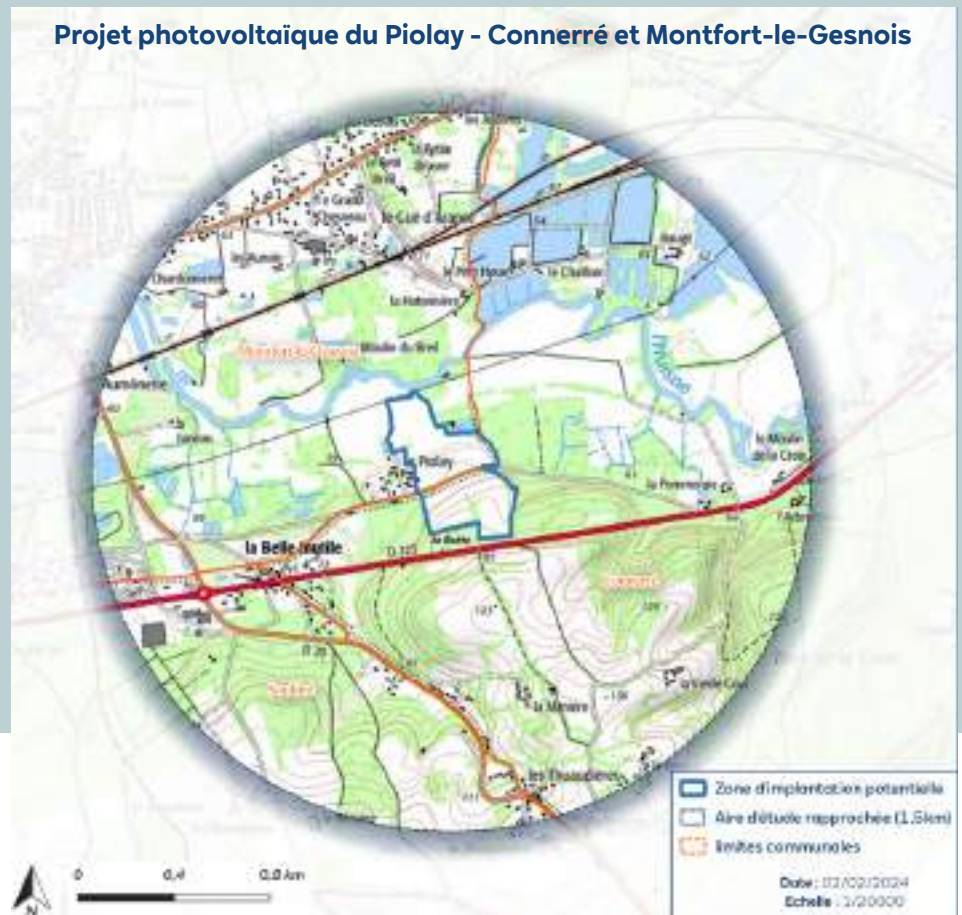
La définition de la zone d'implantation du projet résulte de la prise en compte des divers enjeux locaux et environnementaux : ensoleillement, plans d'urbanisme, sites protégés, patrimoine, intégration du parc solaire dans le paysage local, etc.

La prise en compte de ces enjeux nous a permis de dégager une zone favorable proche du hameau du Piolay, à la frontière entre Montfort-le-Gesnois et Connerré. Cette zone est en jachère depuis plusieurs années, sans production nourricière. De plus, les boisements entourant les terrains limitent l'impact paysager d'une installation solaire. Les haies existantes peuvent en outre être complétées et renforcées pour limiter cet impact.

La zone est donc propice au développement d'un parc et pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 5600 habitants, tout en évitant le rejet de plus de 4500 tonnes de CO₂. **Cela en fait un véritable atout pour la transition énergétique des deux communes.**



Projet photovoltaïque du Piolay - Connerré et Montfort-le-Gesnois



CE PROJET S'INSCRIT DANS LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) DU PAYS DU MANS



Le Pays du Mans, qui inclut la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien, s'est engagé à réduire la consommation énergétique de 30% d'ici 2030 et à porter **la part d'énergies renouvelables à 37% en 2030 puis à 100% en 2050***. Le photovoltaïque, qui est une source d'énergie renouvelable à faible impact visuel et non émettrice de CO₂ ni de déchets, participe à l'atteinte de ces objectifs.

*Source : PLUi du Gesnois Bilurien, 2021, p.13

Les études relatives au projet

L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire. **L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique et paysager, sont détaillés ci-dessous.**



Volet écologique

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental.



Volet paysager

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet solaire de Connerré et Montfort-le-Gesnois : présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques, structure naturelle, relief, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager est réalisé sur un cycle annuel complet et décrit également les zonages écologiques dans un rayon de 5 kilomètres autour du site.

DEUXIÈME ÉTAPE : L'ÉVITEMENT DES SECTEURS SENSIBLES

L'étude d'impact nous permet de déterminer des zones d'enjeux à éviter :



DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Un projet photovoltaïque sur la commune permettrait de créer différents bénéfices pour le territoire et ses habitants :



Développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes qui participe à la sécurité énergétique de la région



Intégration du projet dans le paysage par des mesures d'évitement et de réduction définies dans l'étude d'impact



Le parc solaire générera des retombées fiscales et économiques (création d'emplois locaux pour le chantier et la maintenance) sur le territoire

Les chiffres clés du projet



11

hectares

Le potentiel du parc est de 11 hectares, dont 5,5 ha couverts par les panneaux, soit environ 15 000 panneaux.



2100

foyers

Un parc photovoltaïque de 10 MWc produit l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 4 200 personnes (ADEME).



10

MWc

La puissance photovoltaïque est de 10 MWc potentiels sur cette zone.



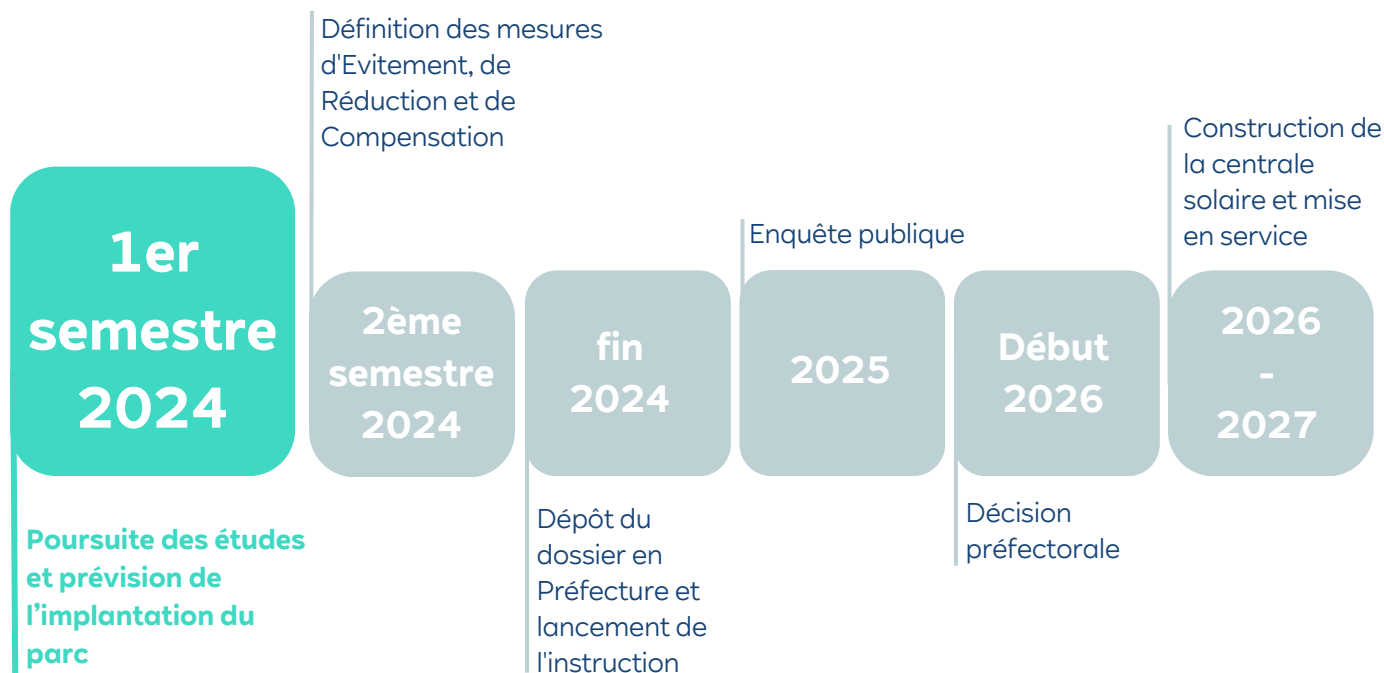
4600

tonnes

Le parc photovoltaïque devrait permettre d'économiser 4600t de CO2/an, c'est l'équivalent de 22 millions de km en voiture thermique, soit 2 760 personnes utilisant leur voiture pendant 1 an.

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie sur des études naturalistes et paysagères, dont les résultats nous permettront d'avancer sur les caractéristiques du projet : nombre et emplacement des panneaux, intégration des enjeux écologique et paysagers, accès pompiers, etc.



L'énergie solaire



18 mois

c'est le temps pour qu'un panneau solaire **compense l'énergie nécessaire à sa fabrication**

94 %

c'est le **taux de recyclabilité** d'un module photovoltaïque

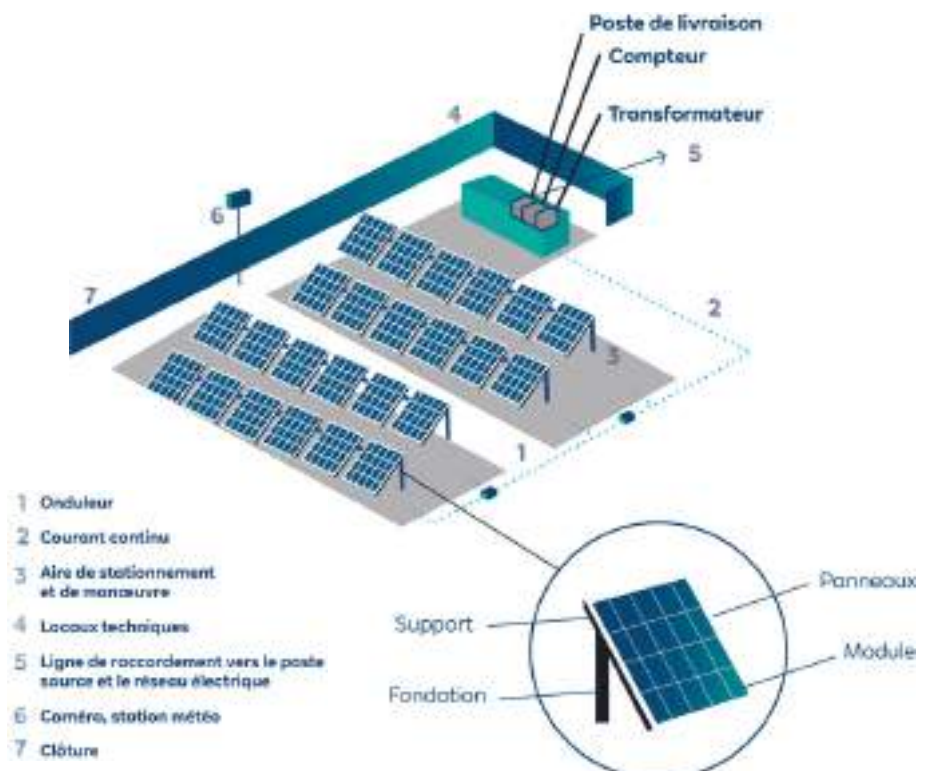
La France dispose du 5ème gisement solaire européen avec une production d'électricité renouvelable possible sur tout le territoire. Fin 2022, la **capacité solaire installée s'élevait à 15,8 GWc** (en progression de plus de 2,6 GWc). L'électricité produite par la filière solaire a atteint un nouveau record en 2022 avec près de 18,6 TWh produits, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'année précédente. Le solaire a contribué à couvrir 4,1 % des besoins en électricité du pays en 2022 (contre 3% en 2021).

Les 3 atouts clés du photovoltaïque

- Le soleil est une ressource renouvelable, naturelle et inépuisable.
- Il s'agit d'une technologie fiable, performante et compétitive, d'une durée de vie de 20 à 30 ans.
- Enfin, c'est une solution respectueuse du sol et de l'environnement (pas de bétonisation, réversibilité des installations à la fin de l'exploitation du parc, pas d'émissions de gaz à effet de serre durant toute la durée de l'exploitation)

COMMENT FONCTIONNE UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ?

Une centrale solaire fonctionne grâce à des modules photovoltaïques. Des onduleurs placés sous les panneaux collectent l'électricité et la convertissent en courant alternatif. L'électricité est acheminée vers un transformateur qui élève la tension électrique afin de la rendre compatible avec la tension du réseau électrique. La puissance (ou capacité de production) d'un panneau solaire s'exprime en kilowatt crête (kWc) ou mégawatt crête (MWc) pour une centrale solaire. On parle en revanche de kilowatt heure (kWh) ou de mégawatt heure (MWh) pour désigner la production d'une installation.





Qui sommes-nous ?

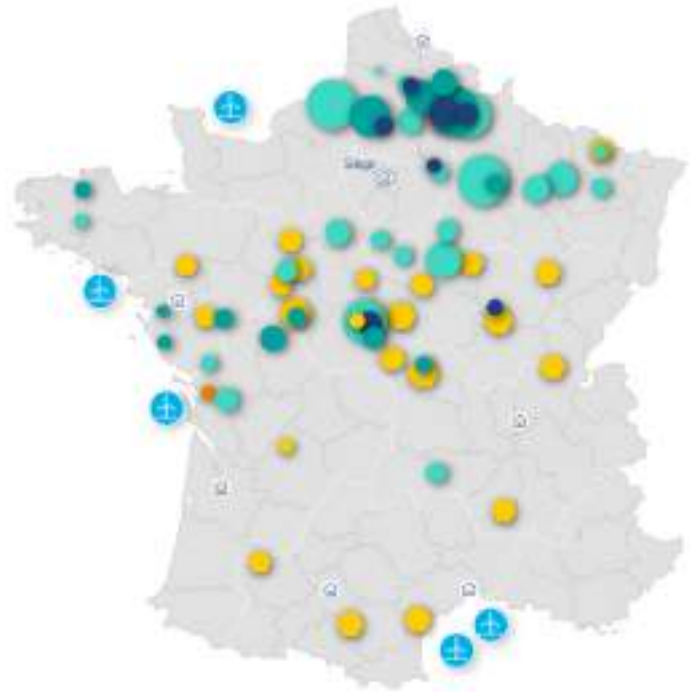
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renewables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



Contactez le chef de projet



Aimé Boscq

aime.boscq@rwe.com

06 47 62 30 88

Retrouvez tous nos projets et plus d'informations sur notre site ici

